

Programme doctoral de cotutelles internationales de thèses de l'université Paris-Saclay

Contenu

Préambule.....	1
Nature du soutien.....	2
Critères d'éligibilité.....	2
Critères d'évaluation des projets.....	3
Composition de la commission et calendrier.....	7
Publications.....	8
Communication.....	8
Fiche de synthèse à joindre au dossier au format PDF dans Adum.....	10

Préambule

La charte du doctorat précise que l'université Paris-Saclay « encourage l'originalité et la prise de risque scientifique, l'ouverture internationale et interdisciplinaire des projets doctoraux engagés ».

Pour cela, l'université Paris-Saclay finance un programme de soutien aux cotutelles internationales de thèses, à hauteur prévisionnelle d'environ 10 millions d'euros sur la période 2020-2024. Les moyens apportés par l'IDEX Paris-Saclay sont destinés essentiellement à la rémunération des doctorants lauréats, mais peuvent dans certains cas intégrer certains frais liés à leur mobilité internationale ou à celle de leurs encadrants ou membres de Jury dans le cadre du projet doctoral.

Le programme poursuit deux objectifs principaux :

- engager des projets doctoraux ambitieux, dans le cadre de cotutelles internationales de thèse, favoriser l'internationalisation des doctorants,
- contribuer à l'internationalisation des écoles doctorales et des laboratoires de recherche, au développement de partenariats et à la visibilité et l'attractivité internationale de l'Université Paris-Saclay.

Nature du soutien

L'IDEX Paris-Saclay peut apporter un soutien sous forme de mois de financement. Les doctorants sélectionnés seront recrutés en contrat à durée déterminée par l'université Paris-Saclay. La durée du contrat sera égale au nombre de mois de soutien accordés dans le cadre de cet appel à projet. Le **saire mensuel brut est aligné avec celui des contrats doctoraux**.

Un cofinancement substantiel est attendu par l'établissement partenaire étranger, un gouvernement étranger ou par une entreprise, une organisation ou une institution étrangère ou française (comme le MAEE), notamment pour **participer à la rémunération du doctorant ou de la doctorante**.

Un soutien à l'accompagnement des échanges internationaux dans le cadre du projet doctoral, pourra éventuellement être apporté, avec un maximum de **5000€**. Ce soutien sera apporté en priorité pour des projets de cotutelle dans lesquelles le financement du doctorant ou de la doctorante est assuré par une autre voie ou pour lesquels le nombre de mois demandés est faible.

Critères d'éligibilité

- Le projet doit s'inscrire dans une **cotutelle internationale de thèse**, avec une double inscription en doctorat en France et dans un autre pays, à l'université Paris-Saclay et dans une université partenaire d'un pays étranger ;
- **L'établissement partenaire étranger** doit être **accrédité pour délivrer le doctorat** et avoir donné un accord de principe explicite, en cas de succès, pour une **cotutelle internationale de thèse** (c'est-à-dire un double diplôme de doctorat ou un diplôme conjoint).
- **L'unité de recherche d'accueil** du doctorant en France doit faire partie de l'université Paris-Saclay ([consulter la liste des unités](https://bibliolabs.universite-paris-saclay.fr/Labs/Definition) : <https://bibliolabs.universite-paris-saclay.fr/Labs/Definition>);
- **La durée du séjour** à l'Université Paris-Saclay est au minimum de **12 mois**, la durée du séjour dans l'établissement partenaire étranger est au minimum de **12 mois** également.
- Le dossier de candidature devra comprendre une attestation d'admissibilité, le cas échéant sous réserve d'obtention du financement, pour chacun des deux établissements. Pour l'université Paris-Saclay, le candidat ou la candidate devra avoir été **auditionné par une des écoles doctorales de l'université Paris-Saclay**. Le compte rendu de l'audition et l'avis de l'école doctorale sur la candidature devra être joint au dossier de candidature.
- **Au moment où se tiendra la commission de sélection des projets du programme doctoral**, la demande d'accord de cotutelle devra avoir été formulée sur l'interface en ligne de l'Université Paris-Saclay. Pour mémoire, la convention de cotutelle internationale de thèse devra avoir été signée par toutes les parties concernées avant la fin de la 1^{ère} année de doctorat.

- **Au moins une lettre de soutien et d'engagement émanant d'un co-financeur**, une lettre d'engagement du responsable de l'organisation qui s'engage à co-financer la thèse et qui détaille les possibilités de co-financement de la thèse.
- **Les conditions envisagées** doivent être compatibles avec la **charte du doctorat** de l'Université Paris-Saclay, le cadre réglementaire national et les règlements intérieurs du collège doctoral et de l'école doctorale, et répondre aux réglementations des structures équivalentes dans l'établissement partenaire de la cotutelle, dans le respect du cadre réglementaire du pays de cet établissement étranger.

Les candidatures éligibles seront départagées par la commission de sélection du programme, sur la base des critères d'évaluation précisés ci-après.

Critères d'évaluation des projets

L'ensemble des critères listés ci-après seront utilisés par la commission de sélection des projets du programme pour arbitrer entre les différentes demandes.

Les projets n'ont pas à remplir chacun des critères listés ci-après mais il est conseillé aux porteurs des projets de mettre en avant les éléments permettant de soutenir la candidature de la manière la plus lisible et explicite pour les membres de la commission. Les paragraphes suivants constituent une aide à la préparation de la candidature.

Critère 1 – Excellence de la candidature et du projet doctoral :

Seuls les candidats ayant déjà été auditionnés par l'école doctorale et admis à s'inscrire en doctorat sont éligibles.

Pour ce premier critère, la **commission de sélection des projets du programme** s'appuiera sur **l'avis motivé de l'école doctorale** de l'Université Paris-Saclay. Il est attendu de l'école doctorale qu'elle émette un avis motivé sur l'excellence de la candidature dans son ensemble (le candidat, le projet doctoral, le projet de partenariat international, les deux laboratoires, les conditions d'encadrement dans les deux établissements) et qu'elle apporte des éléments permettant de mettre cette candidature en perspective vis-à-vis des autres candidats auditionnés par l'école doctorale.

La commission de sélection du programme pourra prendre en considération d'autres éléments attestant de la qualité reconnue des deux équipes d'accueil et d'encadrement, du niveau du candidat ou de la candidate, de l'originalité et de la prise de risque scientifique, de l'ouverture interdisciplinaire du projet doctoral.

Des lettres de soutien du laboratoire et/ou de personnalité reconnues du domaine sont bienvenues pour compléter l'avis de l'école doctorale.

Critère 2 - Conditions favorables au bon déroulement du projet doctoral en cotutelle internationale de thèse :

Sur ce second critère, il est attendu des candidats et de leurs directeurs de thèse pressentis qu'ils fournissent à la commission de sélection des projets du programme un argumentaire répondant aux questions ci-dessous :

- **Les motivations du candidat ou de la candidate** : en dehors de l'opportunité d'un financement, quelles sont ses attentes et les motivations pour préparer une thèse de doctorat en cotutelle internationale ? *Accéder à d'autres visions du sujet, à des compétences complémentaires, à un terrain d'étude international, vivre une expérience interculturelle, développer ses compétences linguistiques, valoriser une expérience internationale par un double-diplôme, améliorer ses perspectives professionnelles ... ?*
- **L'expérience de collaboration entre les partenaires** : quel est le niveau de connaissance mutuelle des équipes de recherche en France et à l'étranger ? Les deux directeurs de thèse ont-ils déjà coopéré ou publié ensemble ? Ont-ils prévu des mobilités pour se rencontrer pendant la thèse ? *Si la collaboration est déjà importante, détailler le niveau de connaissance des équipes et les réalisations. Si la collaboration est émergente, préciser les enjeux scientifiques et les modalités pour se rencontrer et mieux se connaître.*
- **Le projet de coopération autour du projet doctoral** : Comment sera assuré le partage de la direction scientifique du projet doctoral et le suivi du doctorant entre les deux directeurs de thèse ? *Sont-ils complémentaires d'un point de vue scientifique ? Une mobilité des directeurs de thèse ou des co-encadrants est-elle envisagée pour accompagner le projet ? L'accueil dans les deux laboratoires a-t-il été bien préparé, les directeurs des unités de recherche soutiennent-ils le projet ? Le sujet de recherche requiert-il cette coopération (par ex. activité de recherche associée à un site géographique, accès à une plateforme expérimentale, compétences complémentaires) ? La durée prévisionnelle des séjours du doctorant dans les deux pays est-elle équilibrée ?*

Critère 3 – L'intérêt institutionnel de ce partenariat international

Sur ce troisième critère, il est attendu des candidats et de leurs directeurs de thèse pressentis qu'ils fournissent à la commission de sélection des projets du programme un argumentaire répondant aux questions ci-dessous :

- **Quelle sera la contribution du partenaire étranger ?** Qu'il s'agisse de l'établissement d'enseignement supérieur partenaire ou d'une autre entité du pays partenaire (programme dédié d'un gouvernement étranger par exemple), quelle participation au financement du projet est envisagée, en particulier à la rémunération du doctorant ? Participation au financement de diverses dépenses occasionnées par la cotutelle, telles que des frais de déplacement pour la soutenance, par exemple ? Quelles possibilités d'hébergement, d'aide financière pour la mobilité du doctorant peuvent éventuellement lui être proposées ?
- **Existe-t-il d'autres soutiens à ce projet ?** Cofinancement ou soutien apporté par un gouvernement étranger, une fondation, une entreprise, un établissement étranger ou français, un laboratoire de recherche ?
- L'accord s'inscrit-il dans un **partenariat institutionnel déjà structuré** ?

- **S'il s'inscrit** dans un partenariat institutionnel déjà structuré,
 - Quelle est la **nature de ce partenariat**, ses dates de début et de fin ? S'agit-il d'accord cadre de double diplôme de doctorat ou de diplôme conjoint, d'un accord de coopération entre l'université Paris-Saclay et/ou l'un de ses composantes, établissements-composantes, université membre associée ou organisme de recherche membre (UMI, LIA, IRN (ex-GDRI), ou d'un programme de recherche international ou dans une coopération scientifique formalisée entre les unités de recherches ?
 - Le projet permet-il **d'entretenir ou d'intensifier** cette coopération déjà existante ? Le projet permet-il de prolonger ou de transformer une coopération existante ?
- **S'il ne s'inscrit pas** dans un partenariat institutionnel déjà existant,
 - L'accord permet-il de développer des liens avec un établissement d'enseignement supérieur et de recherche de premier plan, présentant un intérêt pour le **développement de la coopération internationale** de l'Université Paris-Saclay ?
 - L'accord est-il susceptible de contribuer à développer une **filière de recrutement** d'excellents candidats, d'aider au développement de la mobilité entrante et sortante d'étudiants, de doctorants, de chercheurs et d'enseignants-chercheurs ?
 - Le partenariat est-il susceptible d'améliorer la **réputation ou l'attractivité** de la formation doctorale de l'Université Paris-Saclay ou sa reconnaissance internationale ? Favoriser des échanges de bonnes pratiques ?

Dans le cas où **deux projets** de cotutelle internationale de thèse seraient déposés dans le cadre de cet appel à candidature, de manière coordonnée, avec un arrangement prévoyant que l'un des doctorants en cotutelle soit financé à 100% par l'IDEX Paris-Saclay et l'autre à 100% par l'établissement étranger partenaire, il faudra alors **déposer deux demandes distinctes** dans le cadre de cet appel à projet. Dans ce cas, il faudra veiller à préciser, de manière très explicite, dans **chacune des deux demandes déposées**, le lien entre les deux candidatures. Ce type de montage est encouragé.

Soumission des projets

Dépôt du dossier : Le dossier devra être déposé, via **le portail de candidature ADUM** et **le candidat ou la candidate** devra avoir été **auditionné par l'école doctorale** avant la **mi-juin** de l'année universitaire.

Contenu du dossier : Chaque candidat(e) devra soumettre via ce portail de candidature un dossier comprenant **obligatoirement** les pièces suivantes :

- ✓ **La fiche de synthèse de la demande (max 2 pages) – Voir modèle ci-après**
Comprenant,
 - le pays et l'établissement partenaire de la cotutelle internationale de thèse à l'étranger,

- le nom, le prénom et les contacts du directeur de thèse à l'université Paris-Saclay, son école doctorale de rattachement, son unité de recherche d'accueil,
- les informations personnelles du ou de la candidat(e) (nom, prénom, date de naissance, adresse, coordonnées mail et téléphonique),
- le titre du projet doctoral,
- le résumé du projet (environ 15 lignes),
- le nom, le prénom et les contacts du directeur de thèse de l'université partenaire étrangère, son école doctorale de rattachement ou équivalent, son unité de recherche d'accueil
- le calendrier prévisionnel des séjours en France et à l'étranger
- les modalités souhaitées de financement du doctorant (engagements et possibilités de co-financement),
- le montant souhaité de financement d'accompagnement par l'IDEX de la cotutelle (max 5000€), et les activités précises et dépenses correspondantes envisagées dans ce cadre. Ce financement ira en priorité aux demandes avec un faible nombre de mois demandés.

✓ **Le projet doctoral et l'avis de l'école doctorale sur ce projet**

Les informations suivantes sont indispensables :

- Le dossier de candidature complet tel que présenté à l'école doctorale,
- un avis motivé de **l'école doctorale** indiquant que le candidat a déjà été auditionné et admis à s'inscrire en doctorat et fournissant tous les éléments utiles pour que la commission puisse juger de l'excellence de la candidature (avis sur le candidat, le sujet de recherche, l'équipe d'encadrement et les deux unités de recherche, à l'UPSAclay et à l'étranger)

✓ **Une lettre de soutien du directeur de thèse à l'Université Paris-Saclay**

Cette lettre a pour objet d'attester et de présenter un argumentaire apportant les éléments du projet répondant aux divers critères de sélection des projets, tels que présentés auparavant dans ce document.

✓ **Une lettre de motivation du candidat**

Une lettre est attendue pour expliquer ce que le candidat attend du déroulement de la thèse dans le cadre d'une cotutelle internationale. Il n'est pas nécessaire de revenir sur ses motivations pour le projet doctoral, celles-ci ayant déjà été évaluées par l'école doctorale, l'objet de la lettre est bien de présenter ses motivations pour le déroulement de sa thèse dans un cadre de partenariat international.

✓ **Une ou plusieurs lettres de soutien et d'engagement émanant de l'établissement étranger partenaire**

Les engagements ci-dessous pourront être pris dans plusieurs lettres et signées par plusieurs personnes différentes ou bien dans une seule lettre, signée par un doyen de faculté ou un recteur d'université. Dans tous les cas, la ou les personnes **compétentes pour prendre l'engagement correspondant** et devront attester sans ambiguïté :

- 1 - que l'établissement étranger partenaire, le cas échéant, sous réserve de succès à cet appel à candidature ou d'autres conditions à expliciter, s'engage à établir avec l'Université Paris-Saclay une convention de cotutelle internationale de thèse (double diplôme ou diplôme conjoint) pour cette thèse. **La co-direction ou co-supervision ne suffit pas.** Cette lettre devra être signée par le président de l'établissement étranger partenaire ou l'un de ses délégués habilités à engager l'établissement quant à la mise en place de doubles diplômes ou de diplômes conjoints. La délivrance de doubles diplômes internationaux ou de diplômes conjoints n'est pas possible dans tous les pays ou avec toutes les universités. L'objet de cette lettre est de s'assurer qu'il n'existe pas d'obstacles de principe ou légaux à la mise en place d'une cotutelle internationale de thèse.
- 2 – que le candidat ou la candidate a bien été admis ou admissible (le cas échéant, sous des conditions à préciser) pour s'inscrire en doctorat dans l'établissement partenaire, dans le cadre d'un double diplôme ou d'un diplôme conjoint avec l'Université Paris-Saclay, et que le projet est soutenu par l'entité homologue de l'école doctorale dans l'établissement étranger partenaire.
- 3 – que le directeur de thèse dans l'établissement étranger partenaire s'engage à co-diriger la thèse et soutient la candidature et le projet.

✓ **Au moins une lettre de soutien et d'engagement émanant d'un co-financier**

Une lettre d'engagement du responsable de l'organisation qui s'engage à co-financer la thèse et qui détaille les possibilités de co-financement de la thèse (pour la rémunération du doctorant et/ou l'accompagnement du projet) ainsi que, le cas échéant, les conditions qui devront être réunies pour que ce financement soit acquis (par exemple : sous réserve de succès à l'appel à candidature de l>IDEX ou à un autre concours etc.)

✓ **Le cas échéant**

D'autres lettres de recommandations ou de soutien au projet, faisant si possible explicitement mention de l'impact attendu du cadre international du projet doctoral.

Composition de la commission et calendrier

COMPOSITION

La commission de sélection du programme doctoral comprend le coordinateur des affaires internationales du collège doctoral, la vice-présidente doctorat, un membre de la vice-présidence chargée des relations internationales de l'Université Paris-Saclay, des membres du conseil de la politique doctorale, des directeurs et directeurs adjoints d'écoles doctorales, des doctorants agissant en tant qu'observateurs.

CALENDRIER

- Transmission des dossiers par les écoles doctorales à la commission de sélection du programme, avant minuit, le Lundi de la troisième semaine de Juin, **via le système Adum et au format PDF.**
- La commission de sélection du programme se réunira le **Vendredi de la quatrième semaine de Juin de 9h à 12h.**
- Les résultats seront communiqués, à l'issue de la commission, aux porteurs des projets (encadrants et doctorants) et aux écoles doctorales concernées.

RENSEIGNEMENTS

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser sur l'adresse mail suivante :

adi.upsaclay@universite-paris-saclay.fr

Publications

L'IDEX Paris-Saclay est financé par le programme d'investissements d'avenir, géré par l'ANR. L'état demande à ce que toute production scientifique issue d'une recherche financée par l'IDEX Paris-Saclay, comme c'est le cas des thèses en cotutelles de ce programme, mentionne l'IDEX en tant que ANR-11-IDEX-0003.

Il faudra donc ajouter aux publications, communications et autres productions scientifiques la phrase suivante :

Acknowledgments: This work was supported by the Joint PhD Programme of Université Paris-Saclay as part of the « Investissements d'Avenir » program [grant number ANR-11-IDEX-003];

Communication

En outre, les supports visuels (présentations powerpoint ou autre, affiches et posters) devront impérativement comporter les logos de l'Université Paris-Saclay et du programme des Investissements d'Avenir.

L'ANR réalise des études pour évaluer l'impact des financements accordés. Le cadrage général de l'ANR est le suivant : *"Please note that all research output (publications, working papers etc.) related to and financed by the IDEX must acknowledge that the project is supported by the French State Program Investissements d'Avenir, managed by ANR. Any advertisements related to the IDEX funding (flyers, posters and internet site, for workshops/conferences etc.) must also include the Investissements d'Avenir and Université Paris-Saclay logos".*

L'encadrement doctoral

Directeur ou directrice de thèse à l'université Paris-Saclay

Nom et prénom :

email :

Téléphone :

Directeur ou directrice de thèse dans l'université partenaire

Nom et prénom :

email :

Téléphone :

Financement IDEX

Nombre de mois de financement demandés à UPSaclay (max. 24 mois)

_____ mois

Nombre de mois minimum en deçà duquel le projet n'est pas viable

_____ mois

Soutien financier demandé (max. 5000€)

_____ €

Pour infos : Nombre de mois de financement demandé au partenaire

_____ mois

Récapitulatif des points soutenant le projet

Critère 1

Récapituler les lettres de soutien et les avis joints au dossier

Critère 2

Fournir le calendrier prévisionnel des séjours en France et à l'étranger du doctorant

Le cas échéant la liste des productions communes des deux directeurs de thèse ou des deux équipes.

Critère 3

Financement du doctorant ou de la doctorante

- *Nombre de mois pouvant être apportés par le partenaire étranger :*
- *Nombre de mois demandés dans le cadre de ce programme :*
- *Autre type de demande (par exemple : crédits pour la mobilité) :*

Coopération scientifique formalisée entre les équipes : ?

Pièces du dossier à déposer en PDF dans Adum

- La présente fiche de synthèse
- Le projet doctoral détaillé
- L'avis de l'école doctorale sur ce projet et sur la candidature
- Une lettre de soutien argumentée du directeur ou de la directrice de thèse à l'Université Paris-Saclay
- Une lettre de motivation du candidat ou de la candidate
- Une ou plusieurs lettres de soutien et d'engagement émanant de l'établissement étranger portant sur l'inscription en doctorat dans le cadre d'une cotutelle
- Au moins une lettre de soutien et d'engagement émanant d'un co-financeur
- Le cas échéant, d'autres lettres de recommandations ou de soutien au projet.